

## FORMATION AUX RISQUES PLOMB

### ▪ Objectifs

Être capable de connaître les risques liés au plomb, de protéger les intervenants et l'environnement durant l'exécution des travaux, et de respecter les obligations réglementaires.

▪ <b>Durée</b> : 7 heures soit 1 journée	▪ <b>Nombre de stagiaires</b> : 4 à 10 participants
▪ <b>Lieu et horaires</b> : à définir selon vos besoins	▪ <b>Accessibilité</b> : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ <b>Tarif</b> : sur demande	▪ <b>Délai d'accès</b> : 24 heures minimum

### ▪ Public

Toute personne susceptible d'être exposée au plomb et toute personne chargée de conseiller l'entreprise ou de mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires.

Les opérateurs de chantier intervenant sur des matériaux contaminés au plomb pendant la maintenance, la rénovation, la démolition ou la réhabilitation d'ouvrages, bâtiments ou locaux. Les encadrants (conducteurs de travaux) chargés de superviser, préparer et coordonner les travaux. Préventeurs HSE, coordinateur sécurité (CSPS).

### ▪ Prérequis

Être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral.  
Visite médicale préalable à la formation obligatoire.

### ▪ Profil du ou des formateurs

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

#### Méthodes mobilisées

Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.  
Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations).  
Un livret de formation pour chaque stagiaire.

#### Modalités d'évaluation

Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention  
**ÉVALUATIONS**  
Théorique : QCM et/ou un questionnaire à réponses courtes  
Pratique : analyse d'une situation concrète

MAGER PRO

Siège social : 1 Impasse du Marraud 10600 Barberey-Saint-Sulpice - 03 25 73 58 85

Agence de Reims : ZI Farman, 6 Rue André Rieg 51100 Reims - 03 26 86 32 50

Email : [contact@magerpro.com](mailto:contact@magerpro.com) - Site internet : [www.magerpro.com](http://www.magerpro.com)

N° page

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

### **LES DANGERS DU PLOMB : UN AGENT CHIMIQUE CMR**

- Les voies d'exposition : inhalation ou ingestion de particules ou fumées de plomb
- Les effets du plomb à court terme et à long terme sur la santé : atteinte des organes, reprotoxicité, accumulation dans le corps.

### **LES MATÉRIAUX ET BÂTIMENTS CONTAMINÉS PAR LE PLOMB**

- Repérer les matériaux susceptibles de contenir du plomb : revêtements, faux plâtres, peintures, etc. selon l'année de construction du bâtiment.

### **OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE PRÉVENTION DU RISQUE PLOMB ISSUES DU CODE DU TRAVAIL**

- Démarche de prévention des risques chimiques et évaluation du risque
- Code du travail, Décret CMR, Règles spécifiques à la gestion du risque plomb
- Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des entreprises extérieures.
- Plan de Prévention, PPSPS : Gestion de la coactivité sur les chantiers entre les entreprises extérieures et l'entreprise utilisatrice

### **PRÉVENIR LES EXPOSITIONS SUR LES CHANTIERS**

- Les situations à risques : préparation du support, démontage, démolition partielle, recouvrement, sablage, etc.
- Diagnostic de repérage du plomb avant travaux
- Organisation et préparation du chantier
- Confinement du chantier : cloisonnement, sas de décontamination, ventilation
- Le diagnostic plomb (diagnostic de repérage du plomb avant travaux)
- Méthode de travail : mode opératoire de retrait du plomb (choix de la méthode la moins exposante : décapage, aspiration, ventilation, décontamination...)
- Equipement de Protection Individuelle (EPI) obligatoires, procédure de décontamination des EPI
- Prélèvement surfacique et prélèvement d'air (respect de la VLEP Plomb)
- Règles d'hygiène

### **LES DÉCHETS CONTAMINÉS AU PLOMB**

- Règles de tri, identification, transport et élimination des déchets

### **LES TRAVAUX INTERDITS ET RÉGLEMENTÉS : INTÉRIMAIRES, CDD, FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES, JEUNES TRAVAILLEURS.**

- Intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes : restrictions, dérogations et autorisation.

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

### **SUIVI MÉDICAL INDIVIDUEL DU PERSONNEL EXPOSÉ**

- Rôle du médecin du travail dans la prévention du risque chimique et la sensibilisation des salariés
- Suivi des expositions dans le dossier médical
- Mesure de la plombémie
- Surveillance médicale renforcée

### **METHODE PEDAGOGIQUE**

- Alternance de théorie et exercices pratiques : Le contenu s'appuie sur des exemples pratiques et cas concrets.
- Détection des dysfonctionnements des Moyens de Protection Collective (MPC), Equipement de Protection Individuelle (EPI)
- Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante
- Conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales
- Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication